

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
17	19

Date de la convocation
18/06/2020

OBJET
DE
LA DELIBERATION

**TARIF REPAS DE CANTINE
ET GARDERIE
PERISCOLAIRE**

**ANNEE SCOLAIRE
2020-2021**



SEANCE DU 25 JUI 2020

**DELIBERATION N° 05
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- Karine MATHIEU (Procuration à Anne-Laure HUNOT)
- Bruno ETTORI (Procuration à J.-C. MAZAUDIER)

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le tarif actuel du repas de la cantine scolaire, 3,90 € et propose de ne pas le modifier.

Il propose également de maintenir le tarif PAI, le tarif spécial pour les repas commandés en retard, le tarif pause méridienne ainsi que le tarif de la garderie périscolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, fixe les tarifs de cantine et garderie comme suit, pour l'année scolaire 2020 / 2021 :

- 3,90 € le repas de cantine
- 6,00 € Tarif « retard » (repas commandé après l'horaire limite de réservation)
- 1,50 € tarif PAI (accueil individualisé)
- 1,20 € tarif exceptionnel pause méridienne
- 1,20 € tarif garderie matin et soir

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20200625-DELIB05-250620-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2020

Affichage : 29/06/2020

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Le Maire,
MAZAUDIER Jean-Claude

